

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 51 (1925)
Heft: 14

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. : Dr H. DEMIERRE, ing.

Paraisant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Commission centrale pour la navigation du Rhin: Compte rendu du Bureau au sujet de l'activité de la Commission Centrale en 1924. — L'usine du lac Tremorgio. — Détermination de la résistance à la compression des mortiers et bétons, par J. BOLOMEY, ingénieur-directeur des travaux d'aménagement des chutes de Barberine et Vernayaz (Chemins de fer fédéraux), suite. — Conduite maîtresse de gaz jouant le rôle de poutre tubulaire d'une passerelle construite exclusivement par soudage au moyen d'électrodes « Quasi-Arc ». — SOCIÉTÉS: Union des Centrales suisses et Association suisse des Électriciens. — Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — Service de placement.*

Commission centrale pour la navigation du Rhin.

Compte rendu du Bureau au sujet de l'activité de la Commission Centrale en 1924.

Strasbourg, le 15 avril 1925.

La Commission Centrale pour la Navigation du Rhin a tenu au cours de l'année 1924 deux sessions, la première en avril et la deuxième en décembre.

Composition de la Commission.

La composition a subi au cours de l'année les changements suivants :

M. Wand, Commissaire bavarois des Etats allemands, a été remplacé par M. Kranzbuehler, Commissaire hessois des Etats allemands ; M. Segers, Commissaire de Belgique, a été remplacé par M. de Visscher ; Sir Cecil Hurst a été désigné comme Commissaire de Grande-Bretagne ; M. Jolles, Commissaire des Pays-Bas, décédé, a été remplacé par M. Canter Cremer.

En conséquence, à la fin de l'année 1924, la Commission Centrale était constituée comme suit :

Président : M. Jean Gout.

Etats allemands : MM. les Commissaires Seeliger, Peters, Fuchs, Kranzbuehler ; M. le Commissaire adjoint Wand.

Belgique : MM. les Commissaires Brunet, de Visscher.

France : MM. les Commissaires Mahieu, Silvain Dreyfus, Fromageot, Berninger.

Grande-Bretagne : MM. les Commissaires Baldwin, Sir Cecil Hurst.

Italie : MM. les Commissaires Rossetti, Sinigalia.

Pays-Bas : MM. les Commissaires Jonkheer van Eysinga, Kroller, Canter Cremers.

Suisse : MM. les Commissaires Herold, Valloton.

Le Secrétariat est composé comme suit :

Secrétaire général : M. Hostie (Belge).

Secrétaire général-adjoint : M. Chaguéraud-Hartmann (Français).

Membres du Secrétariat : M. de L'Espinasse (Néerlandais). M. Gerlach (Allemand).

Les inspecteurs de la navigation sont :

Pour le secteur suisse : M. Moor, ingénieur cantonal à Bâle. Pour le secteur Ia : M. Antoine, ingénieur des Ponts et chaussées à Strasbourg.

Pour le secteur Ib : M. l'Oberbaurat Bær, à Mannheim.

Pour le secteur II : M. le Baurat Pabst, à Mayence.

Pour le secteur III : M. l'Oberbaurat Degener, à Coblenze.

Pour le secteur IV : M. le Jonkheer Dittlinger, à la Haye.

Revision de la Convention de Mannheim.

Dans sa session d'avril, la Commission a adopté en première lecture la plupart des textes relatifs à la liberté de la navigation, l'égalité de traitement, la liberté du transit, l'interdiction

de péages et au régime des ports rhénans. La matière des formalités douanières sur le Rhin a également été traitée.

Dans sa session de décembre, la Commission a poursuivi ses travaux de révision et a terminé la première lecture des textes relatifs aux Tribunaux de navigation et à sa juridiction en tant que tribunal d'appel pour les affaires de la navigation du Rhin.

Ensuite, la Commission a commencé l'examen de la matière des ouvrages et travaux.

Relations avec d'autres organismes internationaux.

La Commission a continué à suivre les travaux de la Commission Consultative et Technique des Communications et du Transit de la Société des Nations.

Parmi les objets traités qui intéressent spécialement la Commission Centrale se trouvent l'unification du droit privé et l'unification du jaugeage.

En ce qui concerne l'unification du droit privé, la Commission Consultative et Technique a chargé sa sous-commission de navigation intérieure de constituer un comité d'études dès le moment où cette sous-commission estimerait que les travaux de la Commission Centrale seraient suffisamment avancés pour justifier un examen de la question d'un point de vue plus général.

Enfin, en ce qui concerne le jaugeage, un projet de convention générale a été établi en s'inspirant des conclusions de la Commission Centrale.

L'Association permanente des Congrès de Navigation a, de son côté, décidé la constitution d'un comité chargé d'étudier l'unification des statistiques de navigation intérieure. La Commission Centrale a été invitée à se faire représenter au sein de ce Comité.

Liberté de la navigation en général.

Au début de 1924, la situation générale, telle qu'elle s'était développée depuis l'occupation de la Ruhr, parut telle qu'un examen sur place pouvait offrir des chances d'avoir des suites favorables aux intérêts internationaux de la navigation. En conséquence, le Secrétaire Général de la Commission Centrale accompagné du Secrétaire général-adjoint effectua dans le courant du mois de février un voyage dans les Territoires occupés en vue de se rendre compte de la manière dont la résolution de décembre 1923 était appliquée. Au cours de ce voyage, MM. Hostie et Chaguéraud-Hartmann se mirent en rapport notamment avec le Comité Directeur des Douanes, avec la Commission Interalliée de navigation de campagne et avec le « Verein zur Wahrung der Rheinschiffahrtsinteressen ». Les résultats de ce voyage furent consignés dans un rapport du 23 février 1924 qui a paru dans le numéro du 26 avril 1924 de cette revue.

A la suite d'une plainte du « Verein », en date du 29 février 1924, le Secrétaire Général intervint encore avec succès auprès du C. D. D. pour l'établissement des services douaniers nécessaires, permettant les allégements dans la « Gebirgsstrecke ».

Au cours de la première session de 1924 (24 mars) les questions qui avaient fait l'objet du Rapport de MM. Hostie et Chaguéraud-Hartmann furent examinées d'une manière